

tique, dont on n'a probablement pas eu tort de dire qu'elle constitue la Grande Charte de la liberté humaine. Promulguée par les deux grands chefs démocratiques, le premier ministre de Grande-Bretagne et le président des Etats-Unis, elle a reçu l'approbation des dominions autonomes ainsi que de la Russie. Le premier ministre anglais a déclaré que c'était là, sommairement formulé, l'objectif que se proposent les démocraties.

Je passe sur les dispositions d'ordre politique, bien qu'elles aient une importance historique, et je signale à la Chambre les paragraphes 4, 5 et 6, car ils renferment la doctrine économique de la Charte et revêtent un caractère d'intérêt général qui trouve son application dans le principe du projet de loi à l'étude. Je me permets de lire les trois courts paragraphes en question:

4. Ils...

"Ils", c'est-à-dire les deux signataires du document et les deux grandes nations qu'ils représentent.

4. Ils s'efforceront, sous réserve du respect des obligations déjà contractées par eux, de favoriser l'accès pratique de tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières du monde, dont ils ont besoin pour la prospérité de leur économie.

5. Ils désirent créer la plus entière collaboration de toutes les nations dans le domaine économique, dans le but d'obtenir pour tous l'amélioration des conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

La sécurité sociale est l'objet même du bill en délibération.

6. Après la ruine définitive de la tyrannie nazie, ils espèrent avoir fondé une paix qui donnera à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité dans leurs frontières propres, et qui assurera à tous les hommes de toutes les patries une vie à l'abri de la crainte et de la misère.

La déclaration semble faire état du rôle désastreux qu'a joué l'injustice de la société en tant que cause fondamentale de la guerre et du bouleversement universel. De plus, elle assure péremptoirement par notre entremise, — car les membres de la Chambre sont au nombre de ceux qui étaient représentés à cette réunion, — et par d'autres encore, au vainqueur et au vaincu, sur un pied d'égalité, l'accès au commerce et aux matières premières indispensables à la prospérité mondiale, afin que l'humanité entière puisse vivre à l'abri de la crainte et du besoin.

Les signataires de ce traité se donnaient pour but d'améliorer les conditions de travail, de redresser les torts économiques et, surtout, de pourvoir à cette sécurité que nous souhaitons pour nos anciens combattants. S'il

faut y attacher un sens, monsieur l'Orateur, c'est bien qu'elle préparera l'épanouissement du commerce et désavouera cette étroite doctrine protectionniste qu'a du moins mentionnée dans son discours, hier après-midi, l'honorable député de Broadview (M. Church). Elle favorisera la liberté de commerce, ou du moins une plus grande liberté d'échanges, et non, comme il le souhaiterait, je pense, l'imposition de nouvelles restrictions. Or, cela comporte avant tout une égale facilité d'accès aux matières premières du monde et, naturellement, l'accès à ces matières premières n'est possible que par l'accès aux pays, aux forêts, aux mines et aux ressources naturelles du globe, source de ces matières premières.

Et en considérant les injustices de la société en tant que cause de guerre, nous pouvons certes présumer que l'on n'aurait jamais pu inciter les armées allemandes à se ruer sur la Russie si l'on n'avait interdit, de diverses façons, aux Allemands eux-mêmes la libre jouissance de leurs propriétés, jouissance dont les privatils les loyers exorbitants et les prix forts qu'imposaient au pauvre peuple allemand la classe des junkers.

J'expose ces idées parce qu'elles semblent s'appliquer à ce que je considère les trois principes de reconstruction sociale qu'il nous faudra respecter après la guerre si nous ne voulons pas nous exposer à de graves ennuis et à d'énormes dépenses. Trois points se présentent, et je vais les discuter l'un après l'autre.

D'abord, il faudra ouvrir suffisamment les avenues du commerce pour permettre aux denrées de s'écouler librement dans notre propre pays, et de ce dernier aux pays étrangers, et vice versa. A cette fin, une réduction des tarifs douaniers, des contingentements et des restrictions de cette nature s'imposera; puis, à mon sens, il faudra améliorer autant que possible les moyens de communication et de transport. Je mentionnerai, à cet égard, la canalisation du Saint-Laurent. Nous devrions aménager cette grande route commerciale pour qu'elle ajoute à la liberté de notre commerce, facilite le transport de nos denrées, transforme nos lacs intérieurs en passages océaniques pour le fret, et nos ports des Grands Lacs en ports océaniques. Ensuite, nous devons compter sur la liberté de communication et, autant que possible, nous devons abolir, nous devons faire disparaître les obstacles matériels et juridiques à notre commerce.

Je passe au second point. Nous devons organiser notre industrie, et j'inclus là les organismes financiers, de façon à ce que nos hommes d'affaires soient en mesure de lancer des entreprises qui utiliseront les matières